



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
30 juin 2015
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2015
31 août - 4 septembre 2015, New York
Point 11 de l'ordre du jour provisoire
FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population
Descriptif de programme de pays pour la Guinée-Bissau

Montant indicatif de l'assistance proposée: 11 millions de dollars, dont 4,1 millions à prélever sur le budget ordinaire et 6,9 millions à financer au moyen de formules de cofinancement ou d'autres types de ressources, y compris des ressources ordinaires

Durée du programme Cinq ans (2016-2020)

Cycle d'assistance: Sixième

Catégorie selon la décision 2013/31 Rouge

Montant indicatif de l'assistance proposée:

| Domaines de résultats du plan stratégique | | Ressources ordinaires | Autres ressources | Total |
|---|---|-----------------------|-------------------|-------------|
| Réalisation 1 | Santé en matière de sexualité et de procréation | 0,8 | 5,0 | 5,8 |
| Réalisation 2 | Adolescents et jeunes | 1,0 | 0,7 | 1,7 |
| Réalisation 3 | Promotion de l'égalité des sexes et autonomisation des femmes | 0,8 | 0,2 | 1,0 |
| Réalisation 4 | Dynamique des populations | 1,0 | 1,0 | 2,0 |
| Coordination du programme et assistance | | 0,5 | – | 0,5 |
| Total | | 4.1 | 6,9 | 11,0 |



I. Analyse de la situation

1. Depuis 1998, la Guinée-Bissau a connu une période d'instabilité politique et, notamment, une série de coups d'État militaires qui a duré jusqu'en 2012, ce qui a affaibli ses capacités institutionnelles à l'échelle de la nation. Depuis les élections présidentielles et législatives de 2014, le pays enregistre un redressement et a pu élaborer le plan stratégique et opérationnel 2015-2020, intitulé « Terra Ranka », qui a été présenté lors d'une table ronde de donateurs tenue à Bruxelles le 25 mars 2015. La Guinée-Bissau se classe 177^e sur 187 selon l'indice de développement humain; le taux de croissance économique a chuté, de 3 % en 2011 à 1,5 % en 2013. Selon les estimations issues d'une évaluation faite en 2010, 69,3 % de la population sont touchés par la pauvreté et 33 % vivent dans l'extrême pauvreté. La Guinée-Bissau est vulnérable aux phénomènes causés par le changement climatique, mais le Gouvernement n'a toujours pas mis intégralement en œuvre sa stratégie officielle d'atténuation des effets du changement climatique.

2. En 2014, la population était estimée à 1,5 million (52 % de femmes et 32 % de jeunes de 10 à 24 ans). En 2011, le taux de croissance démographique était de 2,4 % et l'indice synthétique de fécondité était de cinq enfants par femme. La mortalité maternelle reste élevée (560 décès sur 100 000 naissances vivantes en 2013). Le taux des accouchements assistés par un personnel de santé qualifié demeure faible (45 % en 2014). La lenteur des progrès dans les secteurs de la santé maternelle et de la santé en matière de sexualité et de procréation est imputable aux insuffisances des infrastructures, des approvisionnements et des équipements, à l'insuffisance de personnel qualifié, au manque de produits de santé en matière de procréation et à l'accès limité à des services de soins obstétricaux et néonataux d'urgence complets (7 hôpitaux seulement sur 11). Ces facteurs expliquent également le nombre élevé de cas de fistules obstétricales et l'absence de dépistage systématique du cancer du col de l'utérus, dont la prévalence est élevée. Le taux d'utilisation de contraceptifs modernes reste faible (14 % en 2014), le taux des besoins non satisfaits étant de 22 %. Des barrières socioculturelles contribuent à limiter la demande de méthodes de contraception modernes.

3. Le taux de prévalence du VIH était de 3,7 % chez les adultes de 15 à 49 ans en 2013 (1,3 % chez les jeunes de 15 à 24 ans), la probabilité d'être séropositif étant presque deux fois plus élevée pour les jeunes femmes que pour les jeunes hommes. Les taux de prévalence les plus élevés sont constatés chez les prostituées et les femmes enceintes, étant de 8,9 % et de 5 % respectivement.

4. La fécondité des adolescentes est élevée (137 pour 1 000 femmes) et aggravée par l'insuffisance de l'accès à des services de santé en matière de procréation adaptés aux jeunes. Selon l'évaluation de la pauvreté menée en 2010, les jeunes de 15 à 24 ans représentent 61 % de la population active mais 10,6 % seulement (4,6 % des femmes) sont employés. Le Gouvernement élabore une politique nationale en faveur de la jeunesse dont les objectifs sont les suivants: a) articuler les unes aux autres les stratégies de réponse aux besoins des jeunes en matière d'emploi; b) briser le cercle vicieux de la pauvreté et de la dépendance dans lequel les jeunes sont enfermés; c) faire mener des études de référence pour sous-tendre l'élaboration de plans adaptés qui se traduiraient par une mise à profit du dividende démographique, pour lequel les jeunes constituent un potentiel considérable.

5. Alors que le taux des mutilations génitales féminines a baissé pour les femmes de 15 à 49 ans (de 49,8 % en 2010 à 44,9 % en 2014), il a enregistré une hausse pour les filles de moins de 14 ans (de 38,7 % en 2010 à 49,7 % en 2014). Les mariages d'enfants et les relations sexuelles précoces concernent 37 % des filles de moins de 18 ans et 7 % des filles de moins de 15 ans. La participation des femmes aux processus de prise de décision reste faible; 15 parlementaires seulement sur 102 sont des femmes et 6 postes ministériels

seulement sur 31 sont détenus par des femmes. Le Gouvernement a réagi contre cette situation en élaborant une politique nationale en faveur de l'égalité des sexes en 2014 et en adoptant des lois relatives à la santé en matière de sexualité et de procréation, à l'interdiction des mutilations génitales féminines et à la violence familiale, ainsi qu'une politique nationale de santé en matière de sexualité et de procréation.

6. Les données ventilées provenant d'enquêtes et d'études étant récentes et peu nombreuses, il est difficile de disposer de l'information nécessaire pour élaborer des politiques fondées sur la connaissance des faits, en particulier dans le secteur social. Le Gouvernement a approuvé une stratégie nationale pour le développement des statistiques en 2015 et vise à réglementer et à coordonner la production, l'analyse et la diffusion de données ventilées de haute qualité.

II. Coopération passée et enseignements tirés

7. Dans le cadre du précédent programme de pays, dont la durée a été prolongée jusqu'en 2015, le FNUAP a apporté d'importantes contributions au secteur de la santé en matière de sexualité et de procréation. Le programme a contribué à consolider les cadres et politiques réglementaires et stratégiques, ainsi qu'à revigorer le système des soins de santé en renforçant les capacités des praticiens de la santé et en modernisant et en équipant les structures de santé aux niveaux central et régional. Le FNUAP a dispensé des formations en soins obstétricaux et néonataux d'urgence, planification familiale et santé des adolescents et des jeunes en matière de sexualité et de procréation.

8. Les efforts du FNUAP ont contribué aux réalisations suivantes: a) augmentation du nombre de centres offrant des soins obstétricaux et néonataux d'urgence complets (de cinq à sept hôpitaux) et des structures offrant l'ensemble minimum de soins obstétricaux et néonataux (de 75 % en 2008 à 95 % en 2014) dans toutes les régions; b) renforcement du système d'aiguillage des clients (transport, assurance maladie communautaire, gestion de foyers d'hébergement pour futures parturientes) dans deux régions; c) lancement d'un programme de sensibilisation au niveau communautaire pour la prestation de services de planification familiale dans deux régions; d) amélioration de l'approvisionnement en équipements médicaux, trousse d'accouchement et de césarienne, y compris dans les situations d'urgence humanitaire; e) prestation de services gratuits de soins prénatals et d'accouchement. De ce fait, l'accessibilité des soins néonataux s'est améliorée dans toutes les régions.

9. Les moyens d'action locaux pour le traitement de fistules obstétricales ont été améliorés et, partant, l'accès aux services. Six médecins ont été formés en gestion des fistules obstétricales et 193 femmes ont été traitées pendant cinq campagnes de lutte contre les fistules obstétricales menées entre 2009 et 2014. Au cours de la même période, le FNUAP, avec la collaboration de partenaires, a financé le dépistage du cancer du col de l'utérus chez 11 422 femmes et des interventions chirurgicales dans les cas de cancer. Le dépistage a mis en évidence un taux de prévalence du cancer du col de l'utérus de 2,57 % chez les femmes examinées. Toutefois, le vaccin contre le papillomavirus humain n'est pas encore fourni aux filles adolescentes.

10. Le FNUAP a obtenu d'importants résultats dans la sensibilisation à la planification familiale, les efforts en faveur de l'accouchement assisté et les initiatives encourageant les hommes à jouer un rôle dans la santé en matière de procréation, avec la création de clubs masculins dans deux régions. Le programme a contribué à élargir l'accès à des services adaptés aux jeunes dans 8 régions sur 11. Le FNUAP a financé l'actualisation et la mise en œuvre d'une stratégie d'éducation par les pairs visant à faire mieux connaître les questions

de santé en matière de sexualité et de procréation, notamment la prévention des infections sexuellement transmissibles et du VIH.

11. S'agissant de l'égalité des sexes, le FNUAP, travaillant conjointement avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a mis en application une stratégie intégrée visant à faire cesser les mutilations génitales féminines, qui a amené 160 collectivités locales dans trois régions à s'engager à abandonner cette pratique. Le FNUAP a contribué à l'élaboration de protocoles spécifiques de traitement des victimes de violence sexiste dans trois des 11 régions, ainsi qu'à la sensibilisation à la nécessité de mettre fin aux mariages d'enfants dans tout le pays.

12. Le FNUAP a appuyé la réalisation, en 2009, d'un recensement de la population et du logement qui a fourni des données pour des analyses thématiques et pour une base de données nationale. Le FNUAP a participé à l'élaboration d'un plan d'urgence par le Gouvernement et les organismes des Nations Unies pour la prévention des crises humanitaires.

13. Les enseignements essentiels tirés de la mise en œuvre du programme de pays précédent sont les suivants: a) la participation des hommes est importante pour élever le taux d'utilisation de contraceptifs modernes; b) l'offre de services de soins de santé gratuits contribue à élever le taux d'utilisation de ces services; c) une programmation conjointe, avec une approche intégrée (alphabétisation, renforcement des capacités en matière de santé et de droits de l'homme et microcrédit), constitue un angle d'attaque efficace pour lutter contre les mutilations génitales féminines.

III. Programme proposé

14. Le sixième programme de pays (2016-2020) proposé tient compte du plan stratégique et opérationnel national 2015-2020, « Terra Ranka », et contribue aux trois résultats du Cadre de partenariat des Nations Unies 2016-2020. Faisant fond sur les acquis du précédent programme, il sera mis en œuvre selon une approche fondée sur les droits de l'homme et axée sur l'égalité et aura une couverture géographique nationale.

Réalisation 1: Santé en matière de sexualité et de procréation

15. Produit 1: Les structures de santé sont mieux armées pour fournir des services de santé en matière de sexualité et de procréation intégrés et de haute qualité (santé maternelle, planification familiale et prévention du VIH) aux femmes, aux adolescents et aux jeunes, y compris dans des situations d'urgence humanitaire. Le FNUAP appuiera: a) le renforcement des compétences en matière de services de soins néonataux et obstétricaux d'urgence en formant des sages-femmes, des médecins et des infirmiers; b) l'amélioration des services obstétricaux et du système d'aiguillage des clients en fournissant des ambulances, en élargissant les dispositifs communautaires de financement de la santé, en améliorant les foyers d'hébergement pour futures parturientes et en soutenant l'école nationale de sages-femmes afin d'accroître le nombre de sages-femmes dans le pays; c) l'actualisation de l'ensemble minimum de services afin d'y inclure le traitement des fistules obstétricales, la transfusion sanguine, le dépistage du cancer du col de l'utérus, la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et les tests de dépistage et consultations concernant le VIH; d) l'amélioration de l'accès aux services de santé en matière de sexualité et de procréation en renforçant le programme de sensibilisation au niveau communautaire, en institutionnalisant la prestation de services intégrés de santé en matière de sexualité et de procréation, y compris la planification familiale; e) l'amélioration des centres sanitaires et

multifonctionnels pour les jeunes qui offrent aux jeunes des services de santé en matière de procréation, de planification familiale, de traitement des infections sexuellement transmissibles et de prévention et de consultation en matière de VIH, et en travaillant avec le Gouvernement sur une politique d'exonération de droits visant à assurer l'accès universel aux services de santé maternelle et néonatale, avec une stratégie de pérennisation prévoyant l'appropriation par le Gouvernement; f) l'appui à l'institutionnalisation de la surveillance et de l'action de lutte contre la mortalité maternelle.

16. Produit 2: Le Ministère de la santé publique dispose de moyens d'action accrus pour fournir des services de planification familiale et de prévention du VIH complets et de qualité aux femmes, aux adolescents, aux jeunes et aux populations clés dans les 11 régions, y compris dans des situations d'urgence humanitaire. Le FNUAP appuiera a) les mesures locales, notamment la communication sur les changements de comportement et le plaidoyer en faveur de la participation des hommes à la planification familiale; b) le renforcement des capacités pour la gestion des solutions techniques et de la logistique en ce qui concerne la contraception; c) l'extension de la distribution au niveau local grâce à des dispensaires itinérants; d) l'élaboration de programmes complets pour l'utilisation des préservatifs, le traitement des infections sexuellement transmissibles et la prévention du VIH pour les femmes, les filles adolescentes et les populations clés, en particulier les femmes enceintes et les prostituées, grâce à des services intégrés de santé en matière de sexualité et de procréation et de prévention du VIH; e) le renforcement des capacités des structures de santé au niveau national pour la mise en place du Dispositif minimum d'urgence en prévision des situations de crise en matière de santé de la procréation.

Réalisation 2: Adolescents et jeunes

17. Produit 1: Le Ministère de la femme, de la famille et de la cohésion sociale, le Secrétariat d'État à la jeunesse, à la culture et au sport et le Ministère de l'éducation nationale disposent de moyens d'action accrus pour concevoir et mettre en œuvre des politiques complètes de lutte contre les mariages d'enfants et les mariages forcés et d'éducation sexuelle des adolescents et des jeunes dans des cadres institutionnels et non institutionnels. Le FNUAP appuiera a) la mise à disposition de programmes de préparation à la vie courante et d'éducation sexuelle complète pour les enseignants scolaires; b) le renforcement des plateformes de la jeunesse sur la sensibilisation et le plaidoyer; c) le renforcement des moyens d'action et de la prise de conscience des adolescents, filles et garçons, en matière de santé et de droits liés à la sexualité et à la procréation, y compris la planification familiale, les mariages d'enfants et les mariages forcés, les mutilations génitales féminines, les grossesses adolescentes et la prévention du VIH; d) la finalisation et la mise en œuvre de la politique nationale en faveur de la jeunesse.

Réalisation 3: Égalité des sexes et autonomisation des femmes

18. Produit 1: Le Ministère de la femme, de la famille et de la cohésion sociale dispose de moyens d'action accrus pour prendre les mesures nécessaires à la prévention et à la lutte contre la violence sexiste et les pratiques préjudiciables aux femmes, et pour promouvoir l'égalité des sexes et la non-discrimination à l'égard des femmes. Le FNUAP appuiera: a) la sensibilisation et l'engagement des hommes dans l'élimination des mutilations génitales féminines pratiquées sur les filles; b) la prévention et la lutte contre la violence sexiste et les pratiques préjudiciables aux femmes, en s'appuyant sur les clubs masculins, les réseaux d'anciens praticiens de mutilations génitales féminines et les chefs religieux et traditionnels; c) le soutien technique à la mise en œuvre de la politique nationale en faveur de l'égalité des

es, y compris la préparation du plan d'action correspondant; d) le renforcement des moyens d'action des structures de santé, en partenariat avec la société civile, afin d'aider les victimes de violence sexuelle et de fournir les traitements nécessaires prescrits par les protocoles élaborés spécialement pour les régions; e) la prestation d'une assistance technique, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, afin d'aider le Ministère de la femme, de la famille et de la cohésion sociale à élaborer et à diffuser une politique nationale visant à mettre fin aux mariages d'enfants.

Réalisation 4: Dynamique des populations

19. Produit 1: L'institut national de statistique est plus à même de diriger et de coordonner la production et la diffusion accrues de données ventilées de haute qualité relatives à la santé en matière de procréation, à la population et au développement, au changement climatique et aux questions liées à l'égalité des sexes, ainsi qu'à l'interconnexion entre ces domaines, aux fins d'une planification fondée sur des données factuelles. Le FNUAP recommandera et soutiendra sur le plan technique la mise en œuvre de la stratégie nationale pour le développement des statistiques. En outre, le FNUAP appuiera a) l'institutionnalisation de la collecte de données relatives à la santé; b) l'organisation d'un recensement de la population et du logement en 2019, l'enquête démographique et sanitaire en 2020 et la collecte de statistiques de l'état civil; c) le renforcement des capacités des ministères et départements sectoriels clés en matière de collecte, d'analyse et d'utilisation de données pour une gestion et un suivi axés sur les résultats; d) la réalisation des études nécessaires pour sous-tendre l'élaboration de politiques adaptées aux fins de la mise en valeur du dividende démographique.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

20. Le Ministère de l'économie et des finances assurera la coordination générale avec la participation des ministères concernés. Le Gouvernement et le FNUAP exécuteront le programme en collaboration avec les organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales. Le FNUAP élaborera un plan de suivi et d'évaluation en s'inspirant des principes de la gestion axée sur les résultats et du dispositif de suivi et d'évaluation du cadre de partenariat des Nations Unies.

21. L'exécution nationale reste le mode de mise en œuvre privilégié mais l'exécution directe sera envisagée s'il y a lieu de le faire. Le FNUAP évaluera et sélectionnera des partenaires d'exécution sur la base de leur capacité d'exécuter des programmes de haute qualité et procédera aux analyses des risques qui s'imposent en tenant compte de l'approche harmonisée des transferts monétaires.

22. La mission du bureau de pays en Guinée-Bissau comprend des fonctions essentielles de gestion et d'opérations. Le FNUAP élaborera un plan relatif aux ressources humaines afin de mettre la composition du personnel du bureau en adéquation avec les priorités du programme, et concevra et mettra en œuvre un plan de partenariat (notamment pour la coopération Sud-Sud), ainsi qu'un plan de mobilisation des ressources. Si une situation d'urgence survient, le FNUAP, en concertation avec le Gouvernement, reprogrammera les activités pour faire face aux nouveaux problèmes qui s'inscrivent dans le cadre de son mandat.

CADRE DES RÉSULTATS ET DES RESSOURCES POUR LA GUINÉE-BISSAU (2016-2020)

| Priorité nationale: Promouvoir et renforcer la mise en valeur des ressources humaines Réalisation au titre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement: Tous les citoyens, en particulier ceux qui sont marginalisés et vulnérables, peuvent utiliser et utilisent, dans des conditions d'égalité et de manière durable, des services de qualité en matière de santé, de nutrition, de prévention et de traitement du VIH et du sida, d'approvisionnement en eau salubre, d'assainissement, d'hygiène, d'éducation et de protection | | | | |
|--|---|---|--|--|
| Réalisations au titre du plan stratégique du FNUAP | Produits du programme de pays | Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles | Partenaires | Montant indicatif des ressources |
| Réalisation 1: Santé en matière de sexualité et de procréation Les services intégrés de santé en matière de sexualité et de procréation (planification familiale, santé maternelle et lutte contre le VIH) qui sont soucieux de l'égalité des sexes et répondent aux normes relatives aux droits de l'homme pour ce qui est de la qualité des soins et de l'égalité d'accès sont plus courants et plus utilisés Indicateurs: <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de naissances vivantes assistées par un personnel de santé qualifié <i>Niveau de référence: 45 %; Cible: 65 %</i> • Taux d'utilisation de contraceptifs (total) <i>Niveau de référence: 14; Cible: 20</i> • Pourcentage de femmes et d'hommes de 15 à 49 ans ayant eu plus d'un partenaire au cours des 12 derniers mois et déclarant avoir utilisé un préservatif lors du dernier rapport sexuel (femmes/hommes) <i>Niveau de référence: 28; Cible: 40</i> | Produit 1: Les structures de santé sont mieux armées pour fournir des services de santé en matière de sexualité et de procréation intégrés et de haute qualité (santé maternelle, planification familiale et prévention du VIH) aux femmes, aux adolescents et aux jeunes, y compris dans des situations d'urgence humanitaire | <ul style="list-style-type: none"> • Besoins non satisfaits de services de sages-femmes <i>Niveau de référence: 79 %; Cible: 40 %</i> • Nombre de structures de santé offrant des soins obstétricaux et néonataux d'urgence complets <i>Niveau de référence: 7; Cible: 11</i> • Nombre d'équipes régionales de surveillance et d'action de lutte contre la mortalité maternelle <i>Niveau de référence: 0; Cible: 11</i> | Ministère de la santé publique; Secrétariat d'État à la jeunesse, à la culture et au sport; organisations non gouvernementales et organisations communautaires; organismes des Nations Unies; partenaires de développement | 5,8 millions de dollars (0,8 million à prélever sur le budget ordinaire et 5 millions à financer au moyen d'autres ressources) |
| | Produit 2: Le Ministère de la santé publique dispose de moyens d'action accrus pour fournir des services de planification familiale et de prévention du VIH complets et de qualité aux femmes, aux adolescents, aux jeunes et aux populations clés dans les 11 régions, y compris dans des situations d'urgence humanitaire | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouveaux utilisateurs de contraceptifs modernes <i>Niveau de référence: 1,100; Cible: 10,000</i> • Structures de santé ayant des ruptures de stocks de contraceptifs modernes <i>Niveau de référence: 50 %; Cible: 10 %</i> • Nombre d'organisations dirigées par des travailleuses du commerce sexuel bénéficiant de programmes visant à prévenir le VIH et à répondre à leurs besoins relatifs à la santé en matière de sexualité et de procréation <i>Niveau de référence: 3; Cible: 5</i> | | |

| <p>Priorité nationale: Promouvoir et renforcer la mise en valeur des ressources humaines</p> <p>Réalisation au titre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement: Tous les citoyens, en particulier ceux qui sont marginalisés et vulnérables, peuvent utiliser et utilisent, dans des conditions d'égalité et de manière durable, des services de qualité en matière de santé, de nutrition, de prévention et de traitement du VIH et du sida, d'approvisionnement en eau salubre, d'assainissement, d'hygiène, d'éducation et de protection</p> | | | | |
|--|--|--|--|---|
| Réalisations au titre du plan stratégique du FNUAP | Produits du programme de pays | Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles | Partenaires | Montant indicatif des ressources |
| <p>Réalisation 2: Adolescents et jeunes</p> <p>Dans les politiques et programmes nationaux de développement, la priorité est davantage accordée aux adolescents, en particulier aux très jeunes adolescentes, notamment moyennant la mise à disposition de services complets d'éducation sexuelle et de santé en matière de sexualité et de procréation</p> <p><u>Indicateurs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de jeunes de 15 à 24 ans scolarisés et non scolarisés capables de citer des méthodes de prévention des maladies sexuellement transmissibles, du VIH et des grossesses <p><i>Niveau de référence: 16 %; Cible: 50 %</i></p> | <p><u>Produit 1:</u> Le Ministère de la femme, de la famille et de la cohésion sociale, le Secrétariat d'État à la jeunesse, à la culture et au sport et le Ministère de l'éducation nationale disposent de moyens d'action accrus pour concevoir et mettre en œuvre des politiques complètes de lutte contre les mariages d'enfants et les mariages forcés et d'éducation sexuelle des adolescents et des jeunes dans des cadres institutionnels et non institutionnels</p> | <ul style="list-style-type: none"> Un programme d'éducation sexuelle complète, répondant aux normes internationales, est élaboré et appliqué <i>Niveau de référence: Non; Cible: Oui</i> Nombre de plateformes de la jeunesse et de la société civile à même d'entreprendre une sensibilisation et un plaidoyer en faveur de mesures concernant les mariages d'enfants, les mariages forcés, les grossesses adolescentes et les questions liées à la sexualité <i>Niveau de référence: 1; Cible: 3</i> | <p>Ministère de l'éducation nationale, Ministère de la femme, de la famille et de la cohésion sociale, Secrétariat d'État à la jeunesse, à la culture et au sport, organismes des Nations Unies, partenaires de la coopération Sud-Sud</p> | <p>1,7 million de dollars (1 million à prélever sur le budget ordinaire et 0,7 million à financer au moyen d'autres ressources)</p> |
| <p>Priorité nationale: Consolidation de l'État de droit, promotion de la bonne gouvernance et réforme des institutions étatiques</p> <p>Réalisation au titre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement: Les institutions chargées de la gouvernance et du système de sécurité garantissent l'exercice de l'État de droit, la protection des droits de l'homme, ainsi que la participation et un accès équitable de la population à des services publics de qualité</p> | | | | |
| <p>Réalisation 3: Égalité des sexes et autonomisation des femmes</p> <p>La promotion de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des filles et des droits de la procréation, notamment pour les femmes, les adolescentes et les jeunes les plus vulnérables et marginalisées, est renforcée</p> <p><u>Indicateurs:</u></p> <p>Le plan d'action national en faveur de l'égalité des sexes inclut les droits liés à la procréation, des objectifs précis et les crédits budgétaires à imputer sur le budget public national</p> <p><i>Niveau de référence: 0; Cible: 1</i></p> | <p><u>Produit 1:</u> Les institutions nationales disposent de moyens accrus pour élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à promouvoir l'égalité des sexes et à prévenir les pratiques préjudiciables aux femmes</p> | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de clubs masculins en mesure d'entreprendre une sensibilisation au niveau communautaire concernant l'égalité des sexes, les violences sexistes, les mariages d'enfants, les grossesses adolescentes et la prévention du VIH <i>Niveau de référence: 2; Cible: 11</i> Nombre de régions où des protocoles de traitement des victimes de violence sexuelle sont appliqués <i>Niveau de référence: 3; Cible: 11</i> Nombre de collectivités locales ayant déclaré leur engagement à abandonner les mutilations génitales féminines <i>Niveau de référence: 160; Cible: 250</i> | <p>Ministère de la femme, de la famille et de la cohésion sociale; Ministère de l'économie et des finances; Bureau intégré des Nations Unies en Guinée-Bissau; société civile; organismes des Nations Unies</p> | <p>1 million de dollars (0,8 million à prélever sur le budget ordinaire et 0,2 million à financer au moyen d'autres ressources)</p> |

| Priorité nationale: Promouvoir la croissance économique et la lutte contre la pauvreté Réalisation au titre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement: La croissance économique est inclusive, s'inscrit dans la durée et favorise la lutte contre la pauvreté, la création d'emplois décentés, la sécurité alimentaire et la transformation structurelle de l'économie | | | | |
|--|--|--|--|---|
| Réalisations au titre du plan stratégique du FNUAP | Produits du programme de pays | Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles | Partenaires | Montant indicatif des ressources |
| <p>Réalisation 4: Dynamique des populations Les politiques nationales et les programmes internationaux de développement sont améliorés grâce à l'intégration d'analyses factuelles sur la dynamique des populations et ses liens avec le développement durable, la santé en matière de sexualité et de procréation, les droits de la procréation, la lutte contre le VIH et l'égalité des sexes</p> <p><u>Indicateurs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Le pays a recueilli, analysé et diffusé les données d'une enquête nationale sur le niveau de vie des ménages qui tiennent compte de l'estimation des indicateurs de la santé en matière de procréation (sur les cinq dernières années) <i>Niveau de référence: 0; Cible: 1</i> Le pays a effectué, en 2019, un recensement de la population et du logement répondant aux normes internationales <i>Niveau de référence: Non; Cible: Oui</i> Un document d'orientation stratégique sur l'utilisation de l'analyse du dividende démographique pour apporter des données factuelles à l'appui de la planification au niveau national est mis en application <i>Niveau de référence: 0; Cible: 1</i> | <p><u>Produit 1:</u> L'institut national de statistique est plus à même de diriger et de coordonner la production et la diffusion accrues de données ventilées de haute qualité relatives à la santé en matière de procréation, à la population et au développement, au changement climatique et aux questions liées à l'égalité des sexes, ainsi qu'à l'interconnexion entre ces domaines, aux fins d'une planification fondée sur des données factuelles</p> | <ul style="list-style-type: none"> Membres du personnel de l'institut national de statistique formés à la collecte, à l'analyse et à l'utilisation de données relatives à la population et au développement <i>Niveau de référence: 1; Cible: 5</i> Existence d'une base de données ventilées par sexe et par lieu géographique sur la santé en matière de procréation, la population et le développement, le changement climatique et les questions liées à l'égalité des sexes et sur l'interconnexion entre ces domaines <i>Niveau de référence: Non; Cible: Oui</i> Nombre d'études menées pour sous-tendre l'élaboration de politiques visant à mettre en valeur le dividende démographique <i>Niveau de référence: 0; Cible: 5</i> | Institut national de statistique, Secrétariat d'État au plan; organismes des Nations Unies | <p>2 millions de dollars (1 million à prélever sur le budget ordinaire et 1 million à financer au moyen d'autres ressources)</p> <hr/> <p>Total (coordination et aide aux programmes) : 0,5 million à prélever sur le budget ordinaire</p> |